

Réf: Dossier N° 109528

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE ALI ET FRERES COTE D'IVOIRE » en abrégé « SAF-CI »

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE 22EME
ARRDT PRES DE LA PHARMACIE SAINTE AMBROISE, Lot 491, Ilot
50

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/05/2022, et enregistrés au CEPICI le 17/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE ALI ET FRERES COTE
D'IVOIRE » en abrégé « SAF-CI »

Objet : ACHAT ET VENTE DE QUICAILLERIE, IMPORT-EXPORT ,
CONSTRUCTION DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS,
CONSTRUCTION METALLIQUE ET PYLONE, CONSTRUCTION DE
ROUTE, ASSAINISSEMENT ET BITUMAGE , HYDRAULIQUE ,
FORAGE ET ENTRETIEN, LOCATION ET VENTE D'ENGINS,
VEHICULE ET MATERIEL BTP, FOURNITURE ET EQUIPEMENT
MEDICAL , ELECTRICITE MT/BT, AMENAGEMENT FONCIER-
LOTISSEMENT , GESTION IMMOBILIERE, DIVERS.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL :
L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS
MEUBLES ET IMMEUBLES. L'EMPRUNT DE TOUTES SOMMES
AUPRES DE TOUS ETABLISSEMENTS FINANCIERS
AVEC POSSIBILITE DE DONNER EN GARANTIE TOUT OU PARTIE
DES BIENS SOCIAUX. LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS
FONDS DE COMMERCE. LA PRISE DE PARTICIPATION DANS
TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE ET
GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES,
COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERES ET IMMOBILIERE,
SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET
SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE
DEVELOPPEMENT

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
22EME ARRDY PRES DE LA PHARMACIE SAINTE AMBROISE, Lot
491, Ilot 50

Dirigeant(s) : M CHOUMAN ALI (GÉRANT), M CHOUMAN
MOUHAMED (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-02896 du 24/05/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°22507/GTCA/RC/2022 du 24/05/2022

